



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le **14 novembre 2016** à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Michel Lavoie, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Geneviève Gilbert et Gilbert Cardinal.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux** de la séance extraordinaire du 4 octobre 2016, de la séance ordinaire du 11 octobre 2016, de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2016
- 4. Finance et trésorerie**
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.3 Fonds de roulement
 - 4.4 Fonds de règlement
 - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2016
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Discours du maire sur la situation financière 2016
 - 5.2 Avis de motion pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception
 - 5.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM 021168-1)
 - 5.4 Modification au régime complémentaire de retraite pour les employés cadres de la Municipalité
 - 5.5 Modification au régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Municipalité
 - 5.6 Mandat de transfert à GFMD Expert conseil pour les régimes de retraite des employés de la Municipalité
 - 5.7 Modification à la résolution 16-02-037
 - 5.8 Demande de prise en charge des chemins privés Raymond-Goudreault et Kalmia
 - 5.9 Formation d'un comité de réflexion sur l'hébergement à court terme
 - 5.10 Reconnaissance d'un chemin privé
- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure (aucun)
 - 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucun)
 - 6.3 Demande de permis de lotissement (aucun)
 - 6.4 Adoption des mesures d'harmonisation pour le projet de coupe du secteur Lézard
 - 6.5 Nomination d'un officier municipal
 - 6.6 Renouvellement d'un mandat au Comité consultatif d'urbanisme
 - 6.7 Amendement à la résolution 16-07-249
- 7. Loisirs sportifs et culturels**
 - 7.1 Embauche de ressources temporaires dans le cadre du programme Acti-Ski
 - 7.2 Gagnants du concours de photos automne 2016
 - 7.3 Autorisation de signature pour une demande d'assistance financière auprès du ministère de la Famille
 - 7.4 Demande d'aide financière pour la guignolée 2016 des Chevaliers de Colomb

7.5 Autorisation de signature d'un contrat pour la présentation du spectacle de Claude Dubois

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1 Achat d'équipement de remplacement

8.2 Demande pour l'installation d'un luminaire de rue au chemin du Domaine-Boisé

8.3 Embauche d'un patrouilleur pour la garde hivernale du territoire pour la saison 2016-2017

8.4 Octroi de mandat pour la réfection de la fondation de chemins

8.5 Report du contrat pour l'exploitation de la carrière au lac Sylvère

9. Sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Embauche de 2 pompiers

10. Divers (aucun)

11. Période d'information

12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

16-11-392 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé, en ajoutant les points 5.11 Demande de révision du dossier du Programme AccèsLogis Québec pour Saint-Donat et 5.12 Soutien au programme plein air étude de Saint-Donat.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 4 octobre 2016, de la séance ordinaire du 11 octobre 2016, de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2016

16-11-393 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 4 octobre 2016, de la séance ordinaire du 11 octobre 2016, de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2016 soient et sont adoptés comme déposés.

4. Finances et trésorerie

4.1 Fonds d'administration

16-11-394 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de 1 691 031,30 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA



4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

16-11-395 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux.

Au 31 octobre 2016, le fonds s'élève à la somme de 32 124,23 \$

4.3 Fonds de roulement

16-11-396 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :

Chèque	Fournisseur	Montant	Remboursement
8953	Aero-Feu ltée	404,07 \$	1 an
8954	Dell Canada inc.	1 765,21 \$	1 an
8955	Vitroplus Ste-Agathe	1 615,40 \$	2 ans

datés du 14 novembre 2016 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA

4.4 Fonds de règlement

16-11-397 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés :

1. chèque numéro 8957 de 43 379,68 \$ à Entreprises Christian Arbour inc.
2. chèque numéro 8961 de 2 184,53 \$ à Ingémel Experts-Conseils inc.

datés du 14 novembre 2016 et attribué au fonds du *Règlement 15-904* (emprunt pour la relocalisation du poste secondaire de la Sûreté du Québec)

1. chèque numéro 8962 de 4 311,56 \$ à Ingemax inc.
2. chèque numéro 8963 de 664 699,15 \$ à Jobert inc.

datés du 14 novembre 2016 et attribué au fonds de *Règlement 15-940* (emprunt pour travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Saint-Donat)

1. chèque numéro 8864 de 10 254,20 \$ à Centre de la rénovation Patrick Morin
2. chèque numéro 8879 de 91 123,44 \$ à Excavations Lambert inc.
3. chèque numéro 8958 de 7 627,53 \$ à Excavations Lambert inc.

4. chèque numéro 8959 de 9 038,83 \$ à Excavations Lambert inc.
5. chèque numéro 8960 de 21 937,22 \$ à Hydro Semence Plus
6. chèque numéro 8964 de 2 356,99 \$ à Rado, Corbeil & Généreux, arpenteurs
7. chèque numéro 8965 de 5 632,83 \$ à Sablière 329 inc.

datés du 14 novembre 2016 et attribué au fonds du *Règlement 16-944* (emprunt pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins)

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA

4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2016

16-11-398 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 31 octobre 2016.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction des années 2015-2016 est décrit au tableau ci-dessous :

REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2016					
	Budget	Réel au 31 octobre 2016	Engagements au 31 octobre 2016	Solde disponible	%
Dépenses	12 623 440	10 308 434	114 350	2 200 656	
Affectations	1 273 305	1 238 513	-	34 792	
total	13 896 745	11 546 947	114 350	2 235 448	83.91%
REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2015					
	Budget	Réel au 31 octobre 2015	Engagements au 31 octobre 2015	Solde disponible	%
Dépenses	12 308 665	10 060 799	241 349	2 006 517	
Affectations	1 514 429	1 158 318		356 111	
total	13 823 094	11 219 117	241 349	2 362 628	82.91%

Administration générale

5.1 Discours du maire sur la situation financière 2016

16-11-399 Attendu que le maire doit faire un rapport sur l'état financier au moins quatre (4) semaines avant l'adoption du nouveau budget ;

Attendu que le deuxième paragraphe de l'article 955 du *Code municipal* du Québec stipule que *le maire traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations ;*



À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2015, lequel se lit comme suit :

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Comme prévu au *Code municipal* (art. 955) et à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (art. 11), je vous présente mon rapport sur la situation financière de la Municipalité.

Tout d'abord, concernant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2015, les revenus consolidés de la Municipalité se sont chiffrés à 14 102 131 \$, alors que les charges consolidées s'élevaient à 13 393 007 \$, ce qui nous a amené à un excédent de l'exercice de 709 124 \$.

Une fois la conciliation à des fins fiscales effectuée, nous obtenons un surplus budgétaire consolidé de 612 609 \$.

À la fin de l'exercice financier 2015, la dette à long terme consolidée de la Municipalité était de 18 064 813 \$. En 2014, elle était de 19 447 209 \$, en 2013, elle était de 20 553 667 \$, en 2012 de 12 648 893 \$ et en 2011 de 12 118 204 \$.

La charge de cette dette à long terme se répartit comme suit :

1. Pour l'ensemble de la Municipalité	14 255 849 \$
2. Pour une partie de la Municipalité	2 075 610 \$
3. Dû par le gouvernement du Québec	1 733 354 \$

Le pourcentage de la dette représente, à ce moment, 1,2726 % de la richesse foncière uniformisée, qui est pour 2016 de 1 419 529 906 \$.

Le service de la dette a nécessité des déboursés de l'ordre de 1 825 205 \$ pour 2016, en capital et intérêts.

Pour ce qui est de l'exercice financier 2016, à ce jour et selon les projections, nous évaluons terminer l'année avec l'équilibre budgétaire comme prévu à l'adoption du budget.

En 2016, voici les grands chantiers de travail en lien avec les orientations du conseil :

- Appel de proposition pour le développement de terrains municipaux vacants
- Projet de refonte des règlements d'urbanisme
- Rencontre et orientations en lien avec la future place Saint-Donat
- Réflexion et mise à jour des différentes politiques
- Mise en valeur l'importance du développement économique à Saint-Donat
- Positionnement de Saint-Donat comme destination récréotouristique au niveau national
- Planification de la mise à niveau de nos infrastructures routières

Voici quelques-uns des projets réalisés en cours d'année :

- Projet de 30 M\$ en cours de développement
- Réfection de la rue St-Donat et d'une partie de la rue des Pionniers

- Adoption des règlements d'urbanisme à venir d'ici la fin de l'année
- Adoption de la mise à jour du plan vert 2016-2018
- Accréditation « Municipalité amie des enfants »
- Création du service du développement économique
- Embauche d'un directeur au développement économique
- Soutien à la nouvelle Chambre de commerce du Grand Saint-Donat
- Adoption d'un règlement de crédit de taxes et d'aide à l'investissement
- Refonte du logo de la Municipalité
- Obtention d'une marque de commerce « Parc naturel habité »
- Soutien au comité marketing
- Présence dans les médias nationaux
- Campagne marketing web
- Réfection des chemins de gravier (élagage, fossés, fondation, rechargement)
- Panneau numérique
- Mur de soutènement dans le stationnement en face de l'ancien Variété Saint-Donat
- Symphonie des couleurs
- Revêtement des bâtiments extérieurs au parc des Pionniers
- Installation d'un nouveau module de jeux au parc Plein Soleil
- Installation de nouveaux panneaux indicateurs de vitesse
- Relocation du poste de la Sûreté du Québec (maintien à Saint-Donat)
- Aide pour positionner nos écoles au plan régional « plein air étude »
- Mise à jour de la carte routière
- Ajout d'une troisième équipe de patrouilleurs nautiques
- Récupération des droits miniers de la carrière au lac Sylvère

Pour 2017, j'entends travailler à maintenir un compte de taxes comparable à l'année en cours. Cependant, au moment d'écrire ce discours, je n'ai pas reçu l'ensemble des indicateurs me permettant d'identifier clairement les dépenses incompressibles pouvant influencer le présent budget.

Le personnel cadre et les membres du conseil municipal ont déjà entrepris l'exercice budgétaire pour 2017. Au cours du prochain mois, le Conseil finalisera l'analyse et en fera le dépôt au cours d'une séance extraordinaire prévue le 19 décembre 2016 à 19 h 30.

Pour la prochaine année, nous envisagerons les projets suivants :

- Officialisation du début de la construction du projet de 30 M\$ par la délivrance de permis
- Réfection de la rue Bellevue et d'une partie de la rue des Pionniers
- Réfection des chemins Fusey, de l'aéroport et de la Pointe-des-Prêtres (programme PIIRL)
- Mirador à la Montagne Noire
- Abris pour les boîtes aux lettres
- Déshumidificateur à l'aréna
- Embellissement de la rue Principale par l'ajout de saillies de verdure
- Mise à niveau phase 2 des chemins de gravier (fondation, fossés, asphaltage)
- Mise à niveau de notre réseau d'égout-aqueduc en fonction du plan d'intervention
- Mise à jour du plan d'action de la Politique familiale



- Mise à niveau du Schéma de couverture de risques incendie pour la réalisation des inspections des risques élevés et très élevés sur notre territoire
- Installation de bornes sèches
- Travaux de réfection sur certains barrages

De plus, suivant les recommandations du comité de suivi du *Parc naturel habité*, le Conseil priorisera les actions suivantes :

- Adhérer à la certification vélo sympathique
- Uniformiser une signalisation adéquate dans les sentiers
- Assurer la protection de l'environnement que ce soit en lien avec la coupe de bois sur les terrains privés ou les terres publiques

Comme le prévoit l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici la rémunération attribuée aux membres du conseil municipal :

- Le salaire du maire est fixé à 55 406 \$ par année
- Le salaire de chaque conseiller est fixé à 9 234 \$ par année
- Un montant hebdomadaire additionnel de 59,05 \$ est alloué au maire suppléant
- Une allocation de dépenses de 12 928 \$ par année est allouée au maire et une de 4 617 \$ par année pour les conseillers

En 2016, le maire recevait de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, un salaire de :

- 5 010,24 \$ comme membre du Conseil ainsi qu'une allocation non imposable de 2 505,12 \$
- 115,36 \$ à chaque assistance à une séance du Conseil et 57,68 \$ en allocation non imposable
- 241,72 \$ à chaque assistance à des comités spéciaux et 120,82 \$ en allocation non imposable

Avec ce rapport sur la situation financière de la Municipalité, je dépose en annexe la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclu depuis le dépôt du dernier rapport sur la situation financière ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Le rapport, accompagné des annexes mentionnées précédemment, est disponible à www.saint-donat.ca

Joé Deslauriers, maire

Le 14 novembre 2016

Pour vous aider à comprendre, voici quelques définitions :

- Charges consolidées : ensemble des dépenses de fonctionnement de la Municipalité, de la Commission de développement économique et une partie des dépenses de la régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie.
- Revenus d'investissements : incluent principalement les taxes, les transferts et les autres revenus.

- Conciliation à des fins fiscales : étant donné que les municipalités sont régies par un ensemble de lois qu'elles doivent respecter à des fins budgétaires, le rapport financier doit refléter les distinctions entre les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et les lois ce qui se fait par l'entremise d'une conciliation à des fins fiscales. Cette conciliation inclut les investissements en immobilisations et les autres investissements qui pour fins budgétaires sont considérés comme des dépenses, ainsi que différentes sources de financement qui ne sont pas considérées à des fins comptables.

5.2 Avis de motion pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception

Avis de motion est donné par Michel Lavoie à l'effet que lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception sera présenté.

5.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM 021168-1)

16-11-400 Attendu le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal numéro PAARRM 021168-1 ;

Attendu la correspondance datée du 7 septembre 2016 du ministre Laurent Lessard, réservant un montant de 6 000 \$ pour l'exercice financier 2016-2017, et ce, pour l'amélioration des chemins Charbonneau, de la Pointe-des-Prêtres, du Domaine-Boisé, du Lac-Baribeau, du Lac-Sylvère, Monfette, Ouareau Nord, Régimbald et de la rue St-Donat ;

Attendu que les travaux ont eu lieu sur ces chemins et cette rue au cours de la dernière saison estivale ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur ces chemins pour un montant subventionné de 6 000 \$ pour l'exercice financier 2016-2017 conformément aux exigences du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
2. que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dans les chemins dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

5.4 Modification au régime complémentaire de retraite pour les employés cadres de la Municipalité

16-11-401 Attendu que le comité de retraite représentant l'ensemble des employés cadres de la Municipalité a analysé différentes offres de services pour l'administration du régime de retraite pour les employés cadres ;

Attendu que suivant les rencontres du comité de retraite et du vote des membres, il est proposé de modifier le régime de retraite actuel ;

Attendu qu'il a été convenu de changer le régime complémentaire de retraite pour un régime de retraite simplifié ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers de recevoir favorablement la décision du comité de retraite représentant l'ensemble des employés cadres de la Municipalité à savoir :

1. que le comité de retraite représentant l'ensemble des employés cadres de la Municipalité retraite a pris la décision de transférer l'administration du régime de retraite à l'Industrielle Alliance à compter du 1^{er} décembre 2016 ;
2. que le comité de retraite représentant l'ensemble des employés cadres de la Municipalité a pris la décision de convertir le régime complémentaire de retraite pour les employés cadres en régime de retraite simplifié à compter du 31 décembre 2016 ;
3. que la Municipalité n'assumera aucun déficit en regard de ce changement de régime présent ou à venir.

5.5 Modification au régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Municipalité

16-11-402

Attendu que le comité de retraite représentant l'ensemble des employés syndiqués de la Municipalité a analysé différentes offres de services pour l'administration du régime de retraite des employés syndiqués;

Attendu que suivant les rencontres du comité de retraite et du vote des membres, il est proposé de modifier le régime de retraite actuel;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers de recevoir favorablement la décision du comité de retraite représentant l'ensemble des employés syndiqués de la Municipalité à savoir :

1. que le comité de retraite représentant l'ensemble des employés syndiqués de la Municipalité retraite a pris la décision de transférer l'administration du régime de retraite à l'Industrielle Alliance à compter du 1^{er} décembre 2016 ;
2. que le comité de retraite représentant l'ensemble des employés syndiqués de la Municipalité a pris la décision de terminer le régime complémentaire de retraite pour les employés syndiqués à compter du 31 décembre 2016 ;
3. que les employés syndiqués de la Municipalité se joindront au régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) à compter du 1^{er} janvier 2017;
4. que la Municipalité ne sera pas tenue responsable de tout déficit du régime et que le surplus, le cas échéant, appartient aux salariés ou à toute autre personne qui y cotise, selon les dispositions du régime.

5.6 Mandat de transfert à GFMD Expert conseil pour les régimes de retraite des employés de la Municipalité

16-11-403 Attendu que GFMD Expert conseil propose ses services professionnels pour la gestion globale des régimes de retraite des employés cadres et syndiqués de la Municipalité;

Attendu que la portée de ce mandat consiste à :

- Analyser les conditions actuelles du régime ;
- Donner les conseils et renseignements requis pour le bon fonctionnement du régime ;
- Encadrer les administrateurs et les employés du régime de retraite ;
- Analyser l'offre de fonds ainsi que la tarification du régime ;
- Procéder à une étude de marché auprès de différents fournisseurs de services, s'il y a lieu ;
- Analyser les offres reçues et faire les recommandations appropriées, le cas échéant ;
- Voir à la mise en vigueur du régime advenant une décision de changement de fournisseurs de services;

Attendu que le mandat confié à GFMD Expert conseil ne sera conditionnel, et ce, en aucun temps, à l'achat d'un produit ou d'un service financier;

Attendu que le présent mandat annule toute nomination antérieure et demeure en vigueur jusqu'à sa résiliation par écrit. De ce fait, GFMD Expert conseil sera considéré comme intermédiaire aux fins du dossier;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité retienne les services professionnels de GFMD Expert conseil et mandate ce dernier pour la gestion globale des régimes de retraite des employés cadres et syndiqués.

5.7 Modification à la résolution 16-02-037

16-11-404 Attendu la résolution 16-02-037 autorisant la participation financière de la Municipalité au projet *Destination plein air Lanaudière* de Tourisme Lanaudière pour une somme de 6 000 \$ par année ;

Attendu que par cette résolution, la Municipalité s'engageait pour les 2 prochaines années ;

Attendu que le projet s'échelonna plutôt sur 3 ans ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de participer financièrement au projet *Destinations plein air Lanaudière* de Tourisme Lanaudière pour un montant de 6 000 \$ par année pour les années 2017, 2018 et 2019 ;
- que cette somme soit prélevée au poste budgétaire 02-621-00-499.



5.8 Demande de prise en charge des chemins privés Raymond-Goudreault et Kalmia

16-11-405 Attendu les normes et critères de la Municipalité pour la cession d'un chemin ;

Attendu que le propriétaire des chemins Raymond-Goudreault et Kalmia a respecté en presque totalité ces normes et critères ;

Attendu que la Municipalité accepte de municipaliser ces chemins sous certaines conditions ;

Attendu le rapport conjoint des directeurs des services de l'urbanisme et de l'environnement, des travaux publics et de la sécurité incendie et de la sécurité civile en date du 4 novembre 2016;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accepte de municipaliser les chemins Kalmia et Raymond-Goudreault à la condition que le propriétaire, d'ici le 1^{er} septembre 2017 :

- dépose la preuve de l'application de la couche de finition avec le test de compaction ou, si l'application n'a pas eu lieu, qu'il en fasse la réalisation avec le dépôt des preuves ;
- asphalté une portion de 10 mètres sur le chemin Raymond-Goudreault donnant sur le chemin Ouareau Nord ;
- répare les éléments structuraux du chemin qui ont été autorisés au permis pour construire un chemin et qui se seraient dégradés depuis l'acceptation du chemin privé en 2014 ;
- fournisse les plans signés et scellés attestant de la conformité des travaux suivant les plans approuvés à la demande de permis. Si des modifications sont à faire en fonction des plans *Tel que construit*, les travaux soient réalisés par le propriétaire.

À défaut de réaliser ces obligations, la municipalisation du chemin sera annulée et le propriétaire actuel reprendra son bien.

La Municipalité s'engage à déneiger dès cet hiver le chemin Raymond-Goudreault. Le chemin Kalmia sera déneigé lorsqu'il y aura construction d'habitations.

Il est également unanimement résolu que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents à cette transaction.

5.9 Formation d'un comité de réflexion sur l'hébergement à court terme

16-11-406 Attendu que la Municipalité souhaite encadrer l'offre d'hébergement touristique à court terme sur son territoire ;

Attendu certaines problématiques soulevées quant à l'offre actuelle en regard de l'hébergement à court terme ;

Attendu qu'il est de l'intention de la Municipalité de créer un comité afin de se pencher sur cette question ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les personnes suivantes comme membres du comité de réflexion sur l'hébergement touristique à court terme :

1. 3 représentants d'agents d'immeubles
2. M. Jean Sagardoy, représentant du comité des hébergistes et restaurateurs
3. Un représentant de la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat
4. 6 représentants des citoyens à savoir Jean-François Dupuis, Jasmine Gravel, Ariane Lambert, Réjean Gaudet, Guy Robitaille et Dominic Fournier

5.10 Reconnaissance d'un chemin privé

16-11-407

Attendu que la propriété appartenant à M. Denis Morin, le requérant, désignée comme le lot I tiret 1 du bloc I (I-1, bloc I) et une partie du lot I tiret 2 du bloc I (p. I-2, bloc I) dispose d'une servitude de passage réelle et perpétuelle sur le lot désigné comme une partie du lot I tiret 2 du bloc I (p. I-2, bloc I) appartenant à M. Mark Hardoon et M^{me} Marie Denux et sur le lot désigné comme le lot I tiret 3 du bloc I (I-3, bloc I) appartenant à M. Michel Bertoldi Michel et M^{me} Nicole D'Auteuil, le tout du cadastre du canton Lussier, dans la circonscription foncière de Montcalm ;

Attendu que le requérant souhaite officialiser cette voie de circulation comme une rue privée ;

Attendu que les propriétaires des lots sur lesquelles la servitude de passage se situe ont confirmé par écrit qu'ils ne s'opposent pas à ce que la Municipalité reconnaisse la servitude de passage en faveur du requérant comme étant une rue privée dans le cadre d'un permis pour une construction résidentielle à délivrer;

Attendu qu'actuellement, ces lots, décrits comme une servitude dans différents actes notariés, sont utilisés à titre d'allée véhiculaire depuis plusieurs années pour accéder aux lots du requérant ;

Attendu la définition de rue privée dans le *Règlement sur le zonage numéro 91-351* actuellement en vigueur ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité reconnaisse la servitude de passage telle que décrite dans les actes notariés et physiquement existante sous la forme d'une allée véhiculaire traversant le lot p. I-2, bloc I appartenant à M. Mark Hardoon et M^{me} Marie Denux et le I-3, bloc I comme rue privée, tel que permis au *Règlement sur le zonage numéro 91-351* actuellement en vigueur.

5.11 Demande de révision du dossier du Programme AccèsLogis Québec pour Saint-Donat

16-11-408

Attendu la réponse de la Société d'habitation du Québec par laquelle la subvention pour le projet de l'Office municipal d'habitation pour la construction de 24 unités de logements pour personnes âgées et en légère perte d'autonomie n'a pas été accordée;

Attendu la teneur de la correspondance envoyée par l'OMH pour ce projet à la SHQ;



Attendu que la Municipalité souhaite toujours la réalisation de ce projet l'an prochain;

Attendu que la Municipalité souhaite que l'Office municipal dépose une demande de révision considérant une implication plus importante de la Municipalité;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer l'Office municipal d'habitation dans sa présentation sans délai à la Société d'habitation du Québec d'une demande de révision du dossier du Programme AccèsLogis Québec (dossier ACL-00814) considérant que la Municipalité se portera garante de l'occupation pour les 5 prochaines années.

5.12 Soutien au programme plein air étude de Saint-Donat

16-11-409 Attendu la réception d'une lettre des écoles de Saint-Donat et d'une résolution du conseil d'établissement en regard du transport des élèves de l'option *Plein air études*;

Attendu que la Municipalité est préoccupée par la baisse marquée de la clientèle à l'école Sacré-Cœur;

Attendu qu'il est de la volonté de la Municipalité d'appuyer notre école secondaire dans ses démarches;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers de soutenir le conseil d'établissement afin de maintenir vivante notre option *Plein air études* pour les années à venir et de participer à un comité de réflexion pour trouver une solution.

6.1 Demande de dérogation mineure (aucune)

6.2 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucune)

6.3 Demande de permis de lotissement (aucune)

6.4 Adoption des mesures d'harmonisation pour le projet de coupe du secteur Léopard

16-11-410 Attendu le plan d'aménagement forestier 2013-2018 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Attendu que le secteur nommé « secteur Léopard » a été identifié pour une coupe durant l'hiver 2017-2018;

Attendu que lors du processus d'élaboration des plans de coupes, ce Ministère doit définir, lors de réunions d'une table régionale de consultation (TGIRT), des mesures d'harmonisation visant à atténuer les impacts des coupes sur les terres publiques;

Attendu que la MRC de Matawinie représente les municipalités locales à cette table;

Attendu que la MRC a requis l'avis de la Municipalité concernant ce projet de coupe pour représenter sa position lors de la prochaine réunion de la TGIRT;

Attendu que tous les projets de coupe sur les terres publiques sont présentés par ce Ministère ou la scierie responsable de la coupe, depuis 2008, à la Table de concertation forestière (TCF) de Saint-Donat;

Attendu que les participants aux réunions de la TCF pour ce projet de coupe sont des représentants de groupes concernés par la coupe, soit, un représentant désigné par le Club de plein air, un représentant désigné par le Club de motoneige, un représentant désigné par les associations de lacs, un représentant désigné par la MRC de Matawinie, un représentant désigné par le Ministère, un représentant désigné par la scierie Jean Riopel inc., des représentants désignés par la Municipalité. Également à titre d'invités : un représentant de la fédération de motoneige, un représentant de la société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (sentier national), un représentant du sentier Intercentre;

Attendu la tenue de 3 réunions et plusieurs visites terrain avant d'en arriver à un document final de mesures d'harmonisation pour la coupe;

Attendu que les mesures d'harmonisation convenues ont pour objectifs de protéger la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau, de maintenir l'intégrité du paysage donatien, de minimiser les impacts sur les infrastructures récréotouristiques, de réduire les impacts reliés aux nuisances sonores, d'encadrer les risques dus au transport du bois, d'encadrer les modes communication et suivi durant la coupe et après;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'adopter le document « Mesures d'harmonisation pour les coupes prévues à l'hiver 2017-2018 pour le secteur du lac Léopard »,
2. de le transmettre à la MRC de Matawinie,
3. de mandater la MRC pour présenter ce document lors de la TGIRT.

6.5 Nomination d'un officier municipal

16-11-411

Attendu l'embauche de M. Denis Hénault à titre de chef de division en urbanisme ;

Attendu qu'il doit également agir à titre d'officier municipal pour les règlements municipaux et ceux de la MRC de Matawinie ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le chef de division en urbanisme à titre d'officier municipal pour :



1. tous les règlements municipaux
2. ainsi que tous ceux de la MRC de Matawinie, notamment en regard du *Règlement numéro 12-843 concernant l'utilisation de l'eau potable* et du *Règlement 106-2006 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau* et de la *Politique relative à la gestion des cours d'eau* ;

et de transmettre copie de cette résolution à la MRC de Matawinie.

6.6 Renouvellement d'un mandat au Comité consultatif d'urbanisme

16-11-412

Attendu que le mandat du conseiller Luc Drapeau pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 9 décembre 2016;

Attendu qu'il est de l'intention du conseil municipal de renouveler son terme pour une période de deux ans;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat de Luc Drapeau comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

6.7 Amendement à la résolution 16-07-249

16-11-413

Attendu que la résolution 16-07-249 par laquelle le conseil municipal demandait à ce que le permis de lotissement déposé par Agys inc., représenté par monsieur Yvon Langlois, pour la création du lot 18-1-35, rang 2, canton de Lussier, soit assujéti à la cession, par le requérant en faveur de la Municipalité, d'une partie de terrain équivalente à 7 % du terrain compris dans le plan, préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 9 juin 2016 et portant le numéro 2411 de ses minutes ;

Attendu que suivant la révision du dossier, la Municipalité souhaite plutôt assujéti ce permis au paiement d'une somme égale à 7 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de cette partie de terrain ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution 16-249 pour que le dernier paragraphe soit modifié pour que le permis de lotissement déposé par Agys inc., représenté par monsieur Yvon Langlois, pour la création du lot 18-1-35, rang 2, canton de Lussier, soit assujéti au paiement d'une somme égale à 7 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de cette partie de terrain compris dans le plan préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 9 juin 2016 et portant le numéro 2411 de ses minutes. Une servitude réelle et perpétuelle pour le passage du sentier de motoneige sera notariée selon les discussions intervenues entre la Municipalité et M. Langlois.

7. Loisirs sportifs et culturels

7.1 Embauche de ressources temporaires dans le cadre du programme Acti-Ski

16-11-414 Attendu que les activités prévues dans le cadre du programme Acti-ski débuteront en janvier prochain ;

Attendu que la Municipalité souhaite reconduire ces activités, car celles-ci ont été très prisées ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels en date du 24 octobre 2016 recommandant l'embauche de ressources temporaires à ces fins ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'embaucher les personnes suivantes conditionnellement à l'obtention de leur certificat d'absence d'antécédents judiciaires :
 - M. Pierre-Sylvain Maillet
 - M. Jacques Angers
2. que le salaire horaire soit de 15 \$.

7.2 Gagnants du concours de photos automne 2016

16-11-415 Attendu le concours de photos d'automne lancé par le Service des loisirs sportifs et culturels ;

Attendu que 98 photos ont été reçues et analysées par un jury formé de 6 personnes ;

Attendu les recommandations dudit jury transmises par la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels dans son rapport daté du 1^{er} novembre 2016 ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'autoriser les versements aux 3 gagnants suivants et de mandater la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels à leur remettre les prix et faire signer une autorisation à reproduire les photos :
 - 1^{er} prix de 100 \$ remis à Marie Chauveau pour sa photo *Cabane en forêt*
 - 2^e prix de 75 \$ remis à Chantal Desplats pour sa photo *Rouge*
 - 3^e prix de 50 \$ remis à Gérard Verzini pour sa photo *Lac Archambault*
2. que cette dépense sera prélevée au code grand-livre 02-702-90-699.



7.3 Autorisation de signature pour une demande d'assistance financière auprès du ministère de la Famille

16-11-416

Attendu le programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017 du ministère de la Famille qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 ;

Attendu que la Municipalité entend bénéficier de ce Programme afin de bonifier le service de camp de jour et d'offrir un meilleur soutien aux enfants ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels à déposer une demande d'assistance financière auprès du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017.

7.4 Demande d'aide financière pour la guignolée 2016 des Chevaliers de Colomb

16-11-417

Attendu la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb pour la guignolée annuelle ;

Attendu que cette subvention récurrente est prévue au budget 2016 ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels en date du 7 novembre 2016 ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de verser un montant annuel de 2 000 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-Donat afin d'appuyer les éditions 2016, 2017 et 2018 de la guignolée organisée par cet organisme qui procédera, notamment, à la distribution de paniers de Noël à différentes familles donatienne dans le besoin ;
2. que cette dépense sera prélevée au code grand-livre 02-690-00-970 ;
3. qu'une entente de 3 ans soit signée à cet effet.

7.5 Autorisation de signature d'un contrat pour la présentation du spectacle de Claude Dubois

16-11-418

Attendu la féerie d'hiver 2017 ;

Attendu qu'il est prévu qu'un spectacle soit offert à l'église ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'accepter la proposition de spectacle de Claude Dubois qui sera présenté dans le cadre de la Féerie d'hiver le 11 février 2017 ;
2. d'autoriser le paiement du cachet comme stipulé au contrat (les sommes utilisées pour ce faire seront prélevées à même le poste budgétaire 02-702-90-447) ;
3. d'autoriser la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat et tous les documents à cet effet.

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1 Achat d'équipement de remplacement

16-11-419

Attendu le vol d'équipements municipaux il y a quelques mois au garage municipal ;

Attendu que parmi ces équipements, certains sont à racheter immédiatement pour le fonctionnement de la Municipalité, notamment en ce qui a trait à un marteau hydraulique et ses accessoires ;

Attendu que pour ce faire, un appel d'offres a été lancé et les 2 soumissions reçues ont été analysées ;

Attendu le rapport à cet effet du directeur du Service des travaux publics en date du 27 octobre 2016 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'acheter un marteau hydraulique et ses accessoires de Nortrax Québec, pour une somme de 27 858,75 \$, plus taxes ;
2. et que cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire ouvert temporairement à cette fin, soit le 54-139-13-000.

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.2 Demande pour l'installation d'un luminaire de rue au chemin du Domaine-Boisé

16-11-420

Attendu la requête reçue de la part d'un citoyen résidant au chemin du Domaine-Boisé pour l'installation d'un luminaire de rue ;

Attendu la visite terrain et le rapport du directeur du Service des travaux publics en date du 11 octobre 2016 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'implanter un luminaire de rue près du 178, chemin du Domaine-Boisé, afin d'accroître la visibilité à cet endroit.



8.3 Embauche d'un patrouilleur pour la garde hivernale du territoire pour la saison 2016-2017

16-11-421 Attendu le projet pilote à l'hiver 2014-2015 d'une entente de services afin d'effectuer différentes tâches contractuelles, notamment la patrouille et la garde de nuit l'hiver et, par le fait même, d'assurer une sécurité additionnelle sur le territoire;

Attendu le bilan positif de ce projet pilote ainsi que les améliorations nécessaires et convenues entre les parties;

Attendu que cette entente avait été renouvelée pour la saison 2015-2016 (résolution 15-11-399);

Attendu qu'il est de l'intention de la Municipalité de poursuivre cette garde tout en bonifiant l'entente de service pour l'hiver prochain;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat de travail pour la patrouille ainsi que la garde hivernale du territoire pour la saison 2016-2017 avec M. Paul Émond, à titre de patrouilleur pour une période de 23 semaines à raison de 40 heures par semaines au taux horaire de 16,25 \$.

8.4 Octroi de mandat pour la réfection de la fondation de chemins

16-11-422 Attendu les travaux présentement en cours pour la réfection de certains chemins de gravier municipaux ;

Attendu que pour ce faire, le Service des travaux publics a jugé essentiel de faire appel à des excavateurs de Saint-Donat pour louer de la machinerie avec chauffeur afin de maintenir un calendrier des travaux raisonnable ;

Attendu l'appel d'offres lancé et la seule soumission reçue a été analysée ;

Attendu le rapport à cet effet du directeur du Service des travaux publics en date du 8 novembre 2016 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le contrat à Les excavations Lambert Inc. au montant de 17 810 \$ plus taxes ;
2. que, pour ce faire, les sommes soient prélevées au *Règlement numéro 16-944* étant le *Règlement d'emprunt pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins.*

8.5 Report du contrat pour l'exploitation de la carrière au lac Sylvère

16-11-423 Attendu la résolution 16-10-346 par laquelle la Municipalité octroyait à Excavation L. Martel inc. un contrat pour l'exploitation d'une carrière pour production de granulaire;

Attendu que ce contrat était conditionnel à ce que la Municipalité obtienne le bail d'exploitation de substances minérales de surface (BEX) délivré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

Attendu que ce BEX n'a pas encore été reçu et que cette exploitation doit donc être reportée en 2017;

Attendu les échanges de courriel entre les parties à cet égard en date du 3 novembre 2016;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de reporter le début du contrat d'exploitation d'une carrière pour production de granulaires au printemps 2017 et que les mêmes conditions, qui sont prévues dans les documents de l'appel d'offres s'appliquent ;
2. qu'une copie de la présente résolution soit transmise sans délai à Excavation L. Martel inc.

9. Sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Embauche de 2 pompiers

16-11-424 Attendu la démission de 2 pompiers ;

Attendu qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des équipes lors d'intervention du Service, des remplacements s'imposent ;

Attendu le processus d'embauche réalisé par le directeur du Service de sécurité incendie et son rapport ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher MM. Maxime Cadorette et Yanick Di Fioré comme pompiers au Service de sécurité incendie de Saint-Donat aux conditions établies par la Municipalité à ces fins, savoir :

1. M. Cadorette débutera à l'échelon pompier niveau 5 de l'échelle salariale du Service considérant qu'il possède déjà la formation nécessaire pour exercer au sein du Service;
2. M. Di Fioré débutera à l'échelon pompier niveau 1 de l'échelle salariale du Service pour sa période probation. Par la suite, s'il répond aux critères et attentes, il sera promu pompier niveau 2, et ce, jusqu'à la réussite de la formation complète pour exercer au sein du Service ;
3. qu'ils ne pourront exercer un emploi de pompier à temps partiel dans une autre municipalité.



10. Divers (aucun)

11. Période d'information

- 11.1 Refonte cadastrale : du 11 novembre au 9 décembre, il y aura gel des permis de lotissement à délivrer
- 11.2 Auto-collants sur les voitures pour promouvoir Saint-Donat
- 11.3 La Bouée s'appelle maintenant La Bouée de l'amitié
- 11.4 On parle de Saint-Donat dans plusieurs magazines (Géo Plein Air, Espaces, Kmag) et dans le Journal de Montréal
- 11.5 Prévention incendie – rappel sur les thermostats et photo d'une ancienne porcelaine
- 11.6 Vente au Manoir des Laurentides
- 11.7 Correspondance du ministère sur la promotion de la langue française dans l'affichage commerciale
- 11.8 Féerie d'hiver : sur 4 fins de semaine en 2017 (programmation à venir prochainement)
- 11.9 Municipalité amie des enfants : l'accréditation sera obtenue dans les prochaines semaines
- 11.10 Le 10 décembre : journée de Noël (arbre du partage, défilé, heure du conte)
- 11.11 Suivi sur l'internet haute vitesse : antennes (mini-tours) pour du sans-fil vs fibre optique
- 11.12 Citation du maire

12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- 1. M. Pierre St-Amour : retour sur le succès de La bouée de l'amitié et retour sur la sécurité routière au village vs positionnement de véhicules de la Sûreté du Québec et vitesse de certains véhicules municipaux, rappel du Movember

13. Fermeture de la séance

16-11-425

Il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 21 h 10.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale

Joé Deslauriers
Maire